



République de Guinée

Travail – Justice – Solidarité

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

DECRET D/2012/ 086 /PRG/SGG

PORTANT NOMINATION DE CERTAINS OFFICIERS A DES POSTES DE COMMANDEMENT

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu le Décret D/2010/007/PRG/SGG du 24 décembre 2010 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu les Décrets D/2010/009/PRG/SGG du 27 décembre 2010, D/2010/016/PRG/SGG du 30 décembre 2010, D/2011/002/PRG/SGG du 4 janvier 2011 portant nomination des Ministres

Vu le Décret D/2010/012/PRG/SGG du 27 décembre 2010 portant nomination du Chef d'Etat-major Général des Armées

DECRETE

Article 1^{er} : Les officiers supérieurs dont les prénoms et noms suivent, sont nommés dans les fonctions ci-après :

Bataillon spécial de Conakry (BSC) :

- Commandant : COL Mamoudou TOURE, précédemment Major de Garnison de la ville de Conakry
- Commandant adjoint : LCL Pépé Roger SAGNO, confirmé

Bataillon spécial des Blindés (BSB) :

- Commandant adjoint : CDT George Tonhoncé LAMAH

Bataillon spécial des Commandos de Samoreya

- Commandant adjoint : CDT Fodé Daouda FOFANA, EMAT

Bataillon d'Infanterie de Forécariah :

- Commandant : CDT Alsény CAMARA, précédemment Commandant adjoint dudit Bataillon
- Commandant adjoint : CDT Alpha Oumar BARRY, précédemment Commandant adjoint de la Compagnie d'Infanterie de Pamelape

Bataillon d'Infanterie de Mandiana

- Commandant : LCL Mamady Dambélé, précédemment Commandant adjoint de la 3^{ème} Région Militaire de Kankan
- Commandant adjoint : CDT Momoya BANGOURA, confirmé

Bataillon Autonome de Faranah :

- Commandant Adjoint : LCL Gadirou BAH

Bataillon d'Infanterie de Beyla :

- Commandant : CDT Bangaly CAMARA, précédemment Commandant adjoint dudit Bataillon
- Commandant Adjoint : CDT Ibrahima Douramoudou KEITA, EMAT

Bataillon d'Infanterie de Macenta :

- Commandant Adjoint : CNE Fassouma SQUARE, BATA

Bataillon d'Infanterie de Koundara :

- Commandant Adjoint : LCL Cécé Mahomou, BAB

Article 2 : Le présent décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 19 JUIN 2012



Professeur ALPHA CONDE